

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN



ORGANISME PUBLIC INTERNATIONAL
A CARACTERE ECONOMIQUE ET FINANCIER



SIEGE SOCIAL

- 617, Avenue du Président KARL CARSTENS
- PL 005
- B.P. 382 NIAMEY - NIGER
- Quartier Plateau - Commune I
- Téléphones (227) 20 72 26 32/33/34
- Fax (227) 20 73 30 44
- Site Web: www.fonds-solaf.org
- E-mails : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne

SOMMAIRE

Présentation du Fonds de Solidarité Africain	3
Organes	5
Mot du Président en exercice du Conseil d'Administration	9
Environnement Economique International et Africain	12
Activités Opérationnelles	16
Activités Administratives	25
Situation financière au 31/12/2009	30
Résolution du Conseil d'Administration	41
Décisions de l'Assemblée Générale	41

NOS COORDONNEES :

Fonds de Solidarité Africain (FSA)
617, Avenue du Président KARL CARSTENS
PL 005
B.P. 382 NIAMEY - NIGER
Quartier Plateau - Commune I

Tél. : (227) 20 72 26 32/33/34
Fax : (227) 20 73 30 44
Site Web : www.fonds-solaf.org
E-mails : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne



PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de participer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans ses Etats membres africains en facilitant le financement des projets d'investissement. Pour ce faire, le FSA ambitionne d'être le catalyseur des systèmes financiers des pays membres en vue de permettre aux entreprises privées, aux PME/PMI et aux Institutions de Microfinance, d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne leur permettant de financer des projets d'investissement productifs qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

2. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Promouvoir le financement des investissements en étant un catalyseur des systèmes financiers des Etats Membres ;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure, pour le financement de l'investissement, en intervenant sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant les PME/PMI et les institutions de microfinance à accéder aux financements bancaires ;
- Contribuer à la mise en place de Fonds de garantie locaux et à leur renforcement.

3. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les techniques d'intervention du FSA sont :

- la **garantie** des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés à financer des projets d'investissement ;
- La **bonification de taux d'intérêt** des prêts accordés pour le financement de projets ;
- L'**allongement de durée de prêt** par l'octroi d'avances de refinancement ;
- La **prise de participation**
- Et la **gestion de fonds** pour compte de tiers.



4. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, télécoms, énergie, hôtellerie, immobilier, transport, etc., à la seule exception du négoce.

5. ETATS MEMBRES

Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.



ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

BURKINA FASO :

Monsieur MALGOUBRI Rémy Léopold

Directeur de la Dette Publique,
Ministère de l'Economie et des Finances
OUAGADOUGOU

MEMBRES

BENIN :

Madame Françoise A. ASSOGBA

Directrice Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère du Développement, des Finances et de l'Economie
COTONOU

BURUNDI :

Monsieur Nicodème NTIRANDEKURA

Conseiller au Cabinet du Ministre
Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Coopération au Développement
BUJUMBURA

CENTRAFRIQUE :

Madame Isabelle GAUDEUILLE

Cabinet du Ministre des Finances
BANGUI



COTE D'IVOIRE :

Monsieur Kotro Blaise DIEGBA

Directeur des Affaires Économiques Extérieures
et de l'Intégration Sous Régionale (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances
ABIDJAN

GABON :

Monsieur MEYE BEKOUROU be OBAME

Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre
LIBREVILLE

MALI :

Monsieur Boubacar Sidiki WALBANI

Directeur Général de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances
BAMAKO

ILE MAURICE :

Monsieur Koosiram CONHYE

Principal Assistant Secretary
Ministère des Finances et du Développement Economique
PORT-LOUIS

NIGER :

Monsieur ABDOU SOUMANA

Secrétaire Général
Ministère de l'Economie et des Finances
NIAMEY



RWANDA :

Monsieur François NKULIKIYIMFURA

Directeur Général des Services Généraux
Ministère des Finances et de la Planification Economique
KIGALI

SENEGAL :

Monsieur Malick Kamara NDIAYE

Directeur Général des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances
DAKAR

TCHAD :

Monsieur Haroune Abdelkerim YACOUB

Directeur des Finances et des Organismes sous tutelle
Ministère des Finances et du Budget
N'DJAMENA

TOGO :

Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU

Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques
de Réformes et des Programmes Financiers
Ministère de l'Economie et des Finances
LOME

BURKINA FASO :

Monsieur Seydou BARRO

Fondé de pouvoir de l'Agent Comptable
Central du Trésor
OUAGADOUGOU
Administrateur Suppléant



DIRECTION GENERALE

Directeur Général :

Monsieur Jean-Marie Vianney NYIRIMIHIGO

Directeur Conseillère Juridique :

Madame Rahmata SIDIBE

Directeur Financier et Comptable (DFC) :

Monsieur Emile Yado OUEDRAOGO

Directeur des Affaires Générales (DAG) :

Monsieur Allasra NOUDJALTA

Directeur des Opérations (DOP) :

Monsieur Halid ALHASSANE

3. CONTROLEURS EXTERNES

Contrôleur Financier :

**Cabinet Audit & Conseil
SIDIBE & Associés**

Monsieur Ousmane SIDIBE

Associé-Gérant

NIAMEY

Commissaire aux Comptes :

**Audit, Commissariat aux Expertises
Comptables et Conseil (EFIC)**

Monsieur Hadi Goni BOULAMA

NIAMEY.

MOT DU PRESIDENT EN EXERCICE, ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO



M. MALGOUBRI Rémy Léopold, Président du Conseil d'Administration du FSA

Le Conseil d'Administration a placé l'année 2009 sous le signe du renforcement des ressources financières du FSA, en vue de consolider sa capacité d'intervention, à travers les actions suivantes :

- Le versement par les Etats membres du capital appelé ;
- L'initiation des actions nécessaires à la restauration des placements du FSA ;
- Le recouvrement des créances du Fonds ;
- L'adhésion de nouveaux membres au Fonds de Solidarité Africain.

Pendant, les résultats enregistrés au cours de l'exercice sont insuffisants :

- Concernant la libération du capital souscrit à l'occasion de l'augmentation décidé par le Conseil des Ministres de tutelle le 20 décembre 2008, seuls trois pays (le Togo, le Niger et le Burkina Faso) ont procédé à des décaissements partiels pour un montant cumulé de 449.800.000 FCFA ;
- Aucune avancée notable n'a été enregistrée concernant la restauration des placements du FSA, ce qui oblige le Fonds à porter à 100% la provision sur les placements détenus auprès de la Banque AUSTRIA ;
- Le Fonds a poursuivi ses activités de recouvrement des créances dont celle sur les ICS dont l'échéance de 2009 a été recouvrée ;



- Pour les nouvelles adhésions, la Direction Générale a pris des initiatives, notamment envers des institutions de financement du développement qui doivent être poursuivies.

De ces constatations, il en découle que le Conseil d'Administration doit s'impliquer davantage et impliquer l'Assemblée Générale dans la mobilisation des ressources du FSA, surtout la libération du capital par les Etats membres selon les modalités et le chronogramme arrêtés par les Ministres de tutelle en 2008 et dont la date butoir est le 31 décembre 2011.

Concernant la gestion de l'institution, les principaux faits marquants au titre de l'exercice 2009 sont :

- **Au plan opérationnel**, le cumul des approbations en garantie de l'exercice s'élève à **8.610.201.778 FCFA**, concernant 9 projets repartis dans 4 pays membres, contre **11.448.800.000 FCFA** en 2008, soit une baisse de 24,8%.

Ces nouvelles approbations portent à **225,5 milliards de FCFA** le cumul des interventions en garantie du FSA depuis sa création.

- **Au plan administratif**, le Conseil d'Administration a tenu deux sessions ordinaires au cours desquelles il a notamment approuvé les comptes de l'exercice 2008 et adopté le budget 2010. Le Conseil a en outre adopté des résolutions relatives à :
 - la politique de prise de participation par le FSA,
 - la gestion des fonds pour compte de tiers,
 - la rémunération de la garantie du FSA,
 - la mise à jour des procédures internes :
 - Règlement Intérieur du FSA
 - Règlement Financier
 - Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières.

Ces résolutions, qui visent au renforcement de la bonne gouvernance du Fonds, viennent compléter d'autres, prises les années antérieures, notamment sur la cotation des risques, les normes prudentielles applicables au FSA, la notation du FSA, la politique de provision des engagements en garantie, etc.

- **Au plan comptable et financier**, avec la constitution de la provision complémentaire sur les placements auprès de la banque AUSTRIA de 3.408.511.980 FCFA en 2009, l'exercice se clôture avec un total bilan de **23.313.797.215 FCFA** contre **26.106.949.040 FCFA** en 2008 et un résultat net déficitaire de **4.021.008.280 FCFA** contre **-4.450.732.950 FCFA** en 2008. Ainsi, les fonds propres effectifs s'établissent à



5.447.613.485 FCFA contre **9.013.821.765 FCFA** au 31 décembre 2008 et **11.278.774.584 FCFA** en fin 2007.

En dépit de cette situation financière, le Fonds de Solidarité Africain dispose néanmoins de plusieurs atouts dans la poursuite de sa mission :

- L'engagement des Etats membres à renforcer ses capacités financières par la libération du capital décidé ;
- Sa structure institutionnelle et opérationnelle renforcée par les reformes initiées au cours des dernières années ;
- La qualité et l'engagement de son personnel ainsi que sa structure organisationnelle souple et efficace.

A l'issue de mon mandat de Président du Conseil qui prend fin le 31 décembre 2009, je tiens à remercier tous mes collègues Administrateurs, la Direction Générale et le Personnel du Fonds, pour le soutien inestimable qu'ils m'ont apporté et souhaite plein succès à **Monsieur Nicodème NTIRANDEKURA**, Administrateur pour le Burundi et Président du Conseil d'Administration du FSA pour l'année 2010, dont l'expérience et l'engagement envers le FSA nous permettront, sans nul doute, de relever les défis qui se posent à notre Institution Commune.

MALGOUBRI Rémy Léopold

Président du Conseil d'Administration.



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN



¹Après la profonde récession mondiale en 2008 et début 2009, la croissance économique s'est redressée, l'économie mondiale est de nouveau en phase ascendante, portée par la bonne tenue des économies des pays émergents, notamment asiatiques, et une stabilisation ou un redressement modeste dans les pays développés et ceux en développement.

La reprise demeure lente et l'activité, en fin 2009, reste largement en deçà de son niveau d'avant la crise. La croissance a été tirée par un rebond de l'activité manufacturière, le rétablissement de la confiance au niveau des ménages et le raffermissement de l'immobilier. De même, les cours des produits de base se sont redressés, après les creux enregistrés en début d'année, et le commerce mondial redémarre.

Ce redressement s'explique par l'action vigoureuse des pouvoirs publics dans les pays avancés et de nombreux pays émergents, qui a soutenu la demande et presque éliminé les craintes d'une dépression mondiale. Les banques centrales ont réagi rapidement en opérant des réductions exceptionnellement fortes de leurs taux d'intérêt et en prenant des mesures non conventionnelles pour injecter des liquidités et soutenir le crédit. Les pouvoirs publics ont engagé des programmes de relance budgétaire de grande envergure, tout en apportant leur soutien aux banques à l'aide de garanties et d'injections de capitaux. Toutes ces mesures ont réduit l'incertitude et accru la confiance, et la situation financière s'est ainsi améliorée, comme en témoignent de fortes remontées des cours sur de nombreux marchés et un redressement des flux de capitaux internationaux.

Cependant, le profil de la reprise n'est pas le même partout. Dans les pays développés, qui ont connu une crise financière, la reprise est plus timide que dans les pays émergents et les pays en voie de développement qui ont surtout souffert du repli de la demande.

Aux **Etats-Unis d'Amérique**, pays d'où est parti la crise en 2008, le PIB a chuté de 6,4% au premier trimestre avant de remonter à -1% au second trimestre à la suite des interventions sans précédent sur le front de la politique monétaire, financière et budgétaire ayant contribué à stabiliser la consommation et les marchés financiers et immobiliers. Pour l'ensemble de l'année 2009, l'économie américaine enregistre une contraction de 2,7% du PIB. L'inflation s'établit à +1,7% en 2009 contre -0,4% en 2008 et le taux de chômage atteint 9,3% de la population active contre 5,8% en 2008.

A l'instar des Etats-Unis, l'**Europe** a été durement touchée par la crise au premier trimestre mais le rythme de la contraction du PIB s'est estompé à partir du second

¹ Sources : Perspectives de l'économie mondiale (FMI)
Rapport sur la compétitivité en Afrique 2009 (Banque Mondiale et BAD)
Note d'information sur la crise financière (BAD)



trimestre, la France et l'Allemagne ayant affiché une croissance positive et le Royaume-Uni un repli plus modéré.

La zone euro clôture l'année avec une contraction de son PIB de -4,2% contre 0,7% en 2008, une inflation de 0,3% contre 3,3% et un taux de chômage record de 11,7% contre 9,9% en 2008.

L'**Asie**, zone à vocation exportatrice, a été frappée de plein fouet par la crise en début d'année, du fait de l'effondrement de la demande extérieure. Ainsi, au Japon, le PIB s'est contractée de plus de 10% durant les deux premiers trimestres, avant de remonter grâce à une vaste politique de relance pour finir l'année avec un recul de -2,7%. L'inflation annuelle et le taux de chômage s'établissent à 1,1% et 5,4% en 2009 contre respectivement 1,4% et 4% en 2008.

Les autres pays émergents et en développement de l'Asie ont connu une situation meilleure avec une croissance globale du PIB de 6,2% en 2009, tirée par la Chine et l'Inde qui sont à la tête de l'expansion avec des taux de croissance économique de 8,5% et 5,4% en 2009 contre respectivement 9% et 7,3% en 2008. L'inflation se situe à 0,6% en Chine contre -0,1% en 2008 tandis qu'en Inde elle atteint les 8,4%. Le taux de chômage reste stable en Inde et est en baisse en Chine passant de 9,8% en 2008 à 7,8% en 2009.

Les autres pays avancés (Canada, Australie et Nouvelle Zélande) ont traversé de graves récessions mais s'orientent vers la reprise. La région Amérique Latine et Caraïbes également donne des signes de stabilisation et de redressement, ayant bénéficié d'une embellie des marchés mondiaux de la finance et des matières premières ainsi que des politiques de soutien à l'activité économique. Au Moyen-Orient, l'effondrement des cours du pétrole et la forte contraction de l'investissement étranger ont lourdement pesé sur les économies de la région. Toutefois, la stabilisation de la situation financière mondiale et le rebond des cours du pétrole en fin d'année ont aidé à rétablir la cadence de l'activité économique, avec une croissance globale du PIB de 2%. La forte inflation que connaît habituellement la région est en repli du fait du ralentissement de l'économie, passant de 15% en 2008 à 8,3% en 2009.

En **Afrique**, la croissance a accusé un net ralentissement en 2009, passant d'une moyenne de 6% pendant la période 2004-2009 à 1,7% en 2009. Au début de cette crise, les analystes avaient sous-estimé son impact probable sur l'Afrique, en raison de la faible intégration de ce continent dans le système financier international. Toutefois, au début de 2009, il est apparu clairement que la crise avait des effets marqués sur l'ensemble du continent, à travers le commerce, le flux des capitaux, le tourisme et d'autres canaux du secteur réel.



L'effet de la récession mondiale s'est d'abord fait sentir dans les pays les plus intégrés aux marchés financiers mondiaux pour s'étendre aux pays producteurs de pétrole, de produits manufacturés et impacter l'ensemble des pays du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs : détérioration sensible des termes de l'échange, réduction de la demande pour les produits d'exportation, contraction des investissements directs étrangers, baisse des envois de fonds par les émigrés, des activités touristiques et du flux de l'aide. L'inflation reste globalement stable autour de 10% pour l'ensemble du Continent, avec toutefois de fortes disparités.

Concernant les Etats membres du Fonds de Solidarité Africain, quatre pays, à savoir la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Tchad et le Togo affichent des taux de croissance du PIB en 2009 supérieurs à 2008. Les autres pays ont tous connu une contraction de leur PIB au cours de l'année.

En définitive, l'économie mondiale a renoué avec la croissance et la situation financière s'est sensiblement améliorée. Il faudra néanmoins quelques temps avant que les perspectives de l'emploi ne connaissent une véritable embellie. Les risques pesant sur la croissance diminuent progressivement, mais restent préoccupants.

Après s'être contractée d'environ 1% en 2009, l'activité mondiale devrait progresser d'environ 3 % en 2010, soit bien en deçà des taux d'avant la crise.

Dans les pays avancés, une expansion timide est prévue pendant une bonne partie de 2010, le chômage continuant de monter jusque plus tard dans l'année. La croissance annuelle en 2010 devrait avoisiner 1,25 %, après une contraction de 3,5 % en 2009.

Dans les pays émergents, la croissance du PIB réel devrait atteindre près de 5% en 2010, le rebond étant porté par la Chine, l'Inde et plusieurs autres pays émergents. D'autres pays émergents se redressent légèrement, grâce à l'amélioration du commerce et de la situation financière à l'échelle mondiale.

Concernant l'Afrique, les prévisions indiquent que la croissance de son PIB réel devrait s'accélérer en 2010 pour atteindre une moyenne générale de 4%. Les pays africains pourraient transformer cette crise en une opportunité permettant de restaurer leur potentiel économique et de mettre leurs économies sur la voie d'une croissance rapide. A cet effet, l'un des principaux défis qu'il faudra relever à moyen terme est de promouvoir le développement du secteur privé pour stimuler l'investissement, ce qui permettra de jeter les bases d'une croissance plus diversifiée dans les années à venir.



ACTIVITES OPERATIONNELLES



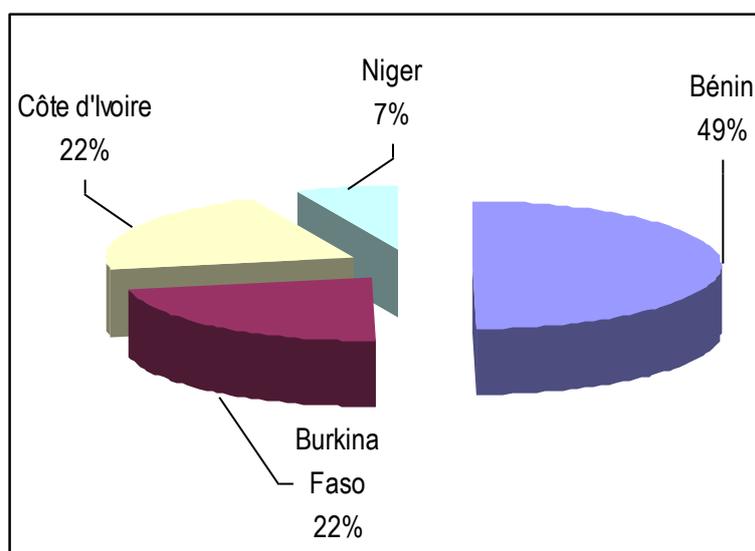
1. INTERVENTIONS DE L'EXERCICE 2009

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration du FSA a approuvé les demandes de garantie ci-après :

N°	PROMOTEUR	PAYS	BAILLEUR	MONTANT GARANTI EN CAPITAL	MONTANT DU FINANC.	SECTEUR
1	UBPHAR	BENIN	Marché financier	1 250 000 000	2 500 000 000	Infrastructures
2	SITRADE	RCI	BIDC	1 860 000 000	6 200 000 000	Energie
3	KASSAI HLM	NIGER	SONIBANK	72 000 000	90 000 000	Hôtellerie
4	ACCESS OIL	BURKINA	BIDC	1 899 117 695	2 713 025 279	Transport
5	CAT	NIGER	ECOBANK-NIGER	225 000 000	300 000 000	Transport
6	CIPP-GF	BENIN	BIDC	2 557 084 083	5 114 168 166	Agro-industrie
7	ACFB	BENIN	ECOBANK-BENIN	325 000 000	650 000 000	Microfinance
8	RENACA	BENIN	ECOBANK-BENIN	150 000 000	300 000 000	Microfinance
9	ESCAE	NIGER	ECOBANK-NIGER	272 000 000	340 000 000	Infrastructures (Education)
TOTAL				8 610 201 778	18 207 193 445	

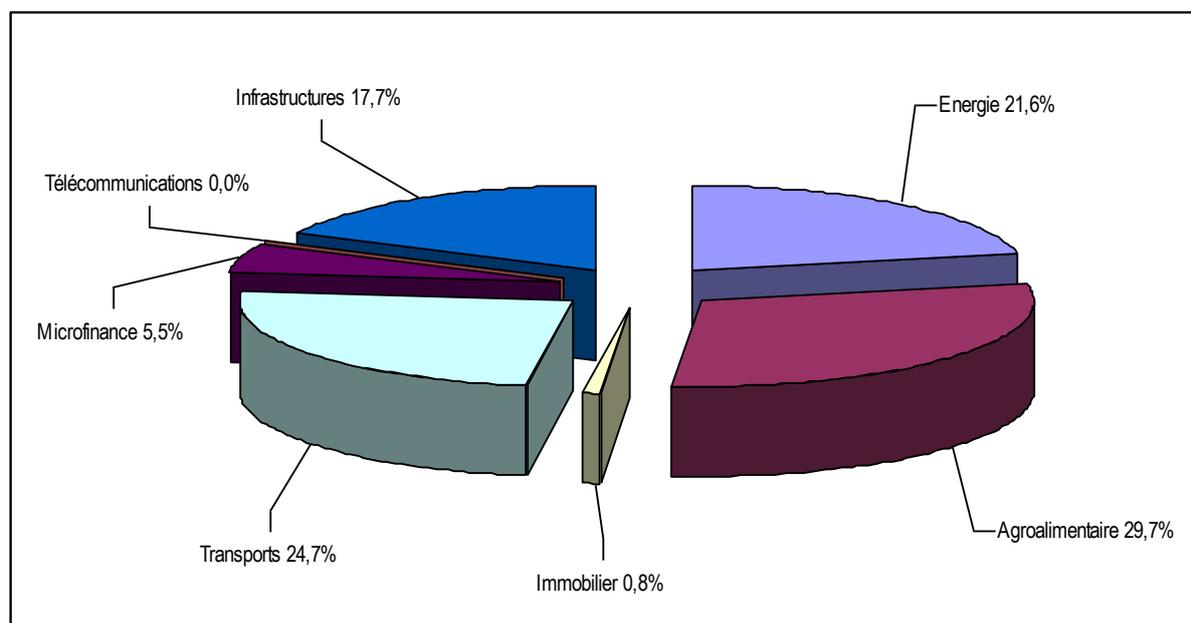
Ainsi, le cumul des approbations en garantie de l'exercice s'élève à **8.610.201.778 FCFA** contre **11.448.800.000 FCFA** en 2008, soit une baisse de 24,8%. La tendance baissière des approbations annuelles se poursuit du fait de la conjugaison de plusieurs facteurs dont les principaux sont l'effondrement des émissions d'emprunts obligataires par les privés sur le marché financier de l'UMOA et le respect par le FSA du nouveau dispositif prudentiel mis en place qui atténue fortement les niveaux d'exposition aux risques.

Les projets approuvés se répartissent dans 4 pays membres du FSA comme suit :



Sur le plan sectoriel, les garanties accordées par le FSA en 2009 se répartissent comme suit :

Energie	1 860 000 000	21,60%
Agroalimentaire	2 557 084 083	29,70%
Immobilier	72 000 000	0,84%
Transports	2 124 117 695	24,67%
Micro finance	475 000 000	5,52%
Télécommunications	0	0,00%
Infrastructures	1 522 000 000	17,68%
	8 610 201 778	100,00%



2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2009

2.1 Garantie

Au 31 décembre 2009, le cumul des garanties accordées par le FSA s'élève en principal à **225.528.398.453 FCFA**, en faveur de 134 projets dans 12 des 13 Etats Membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements de l'ordre de 448 milliards de FCFA.

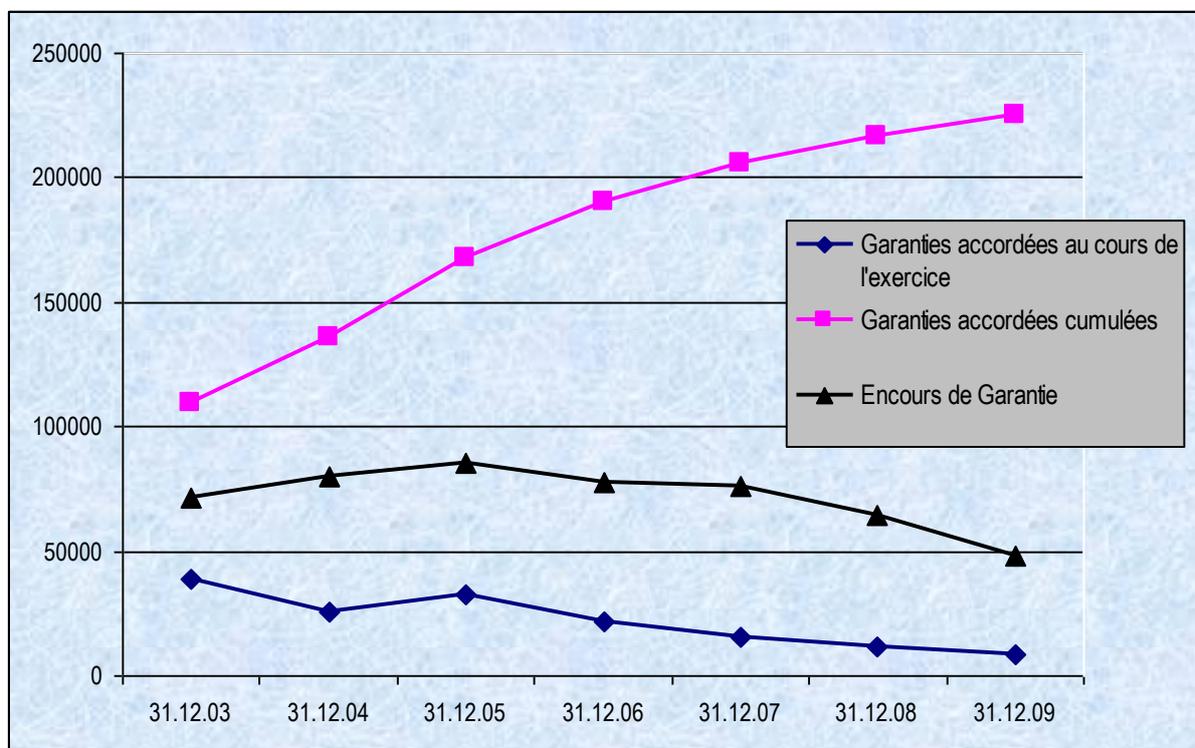
L'évolution des interventions en garantie du FSA, de 2003 à 2009 se présente comme suit (en millions de FCFA) :



	31.12.03	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09
Garanties accordées au cours de l'exercice	38 881	25 820	32 361	21 921	15 598	11 449	8 610
Garanties accordées cumulées	109 769	135 589	167 950	189 871	205 469	216 918	225 528
Encours de Garantie	71 102	79 803	85 266	77 632	76 389	64 653	46 767

L'encours des garanties est passé de 64.653.186.448 FCFA au 31/12/2008 à 46.766.756.727 FCFA au 31/12/2009, soit une baisse de 27,66%. Cette baisse de l'encours s'explique par un niveau des amortissements (notamment les garanties d'emprunts obligataires) plus élevé que les engagements signés au cours de l'exercice 2009 n'ont pas pu compenser.

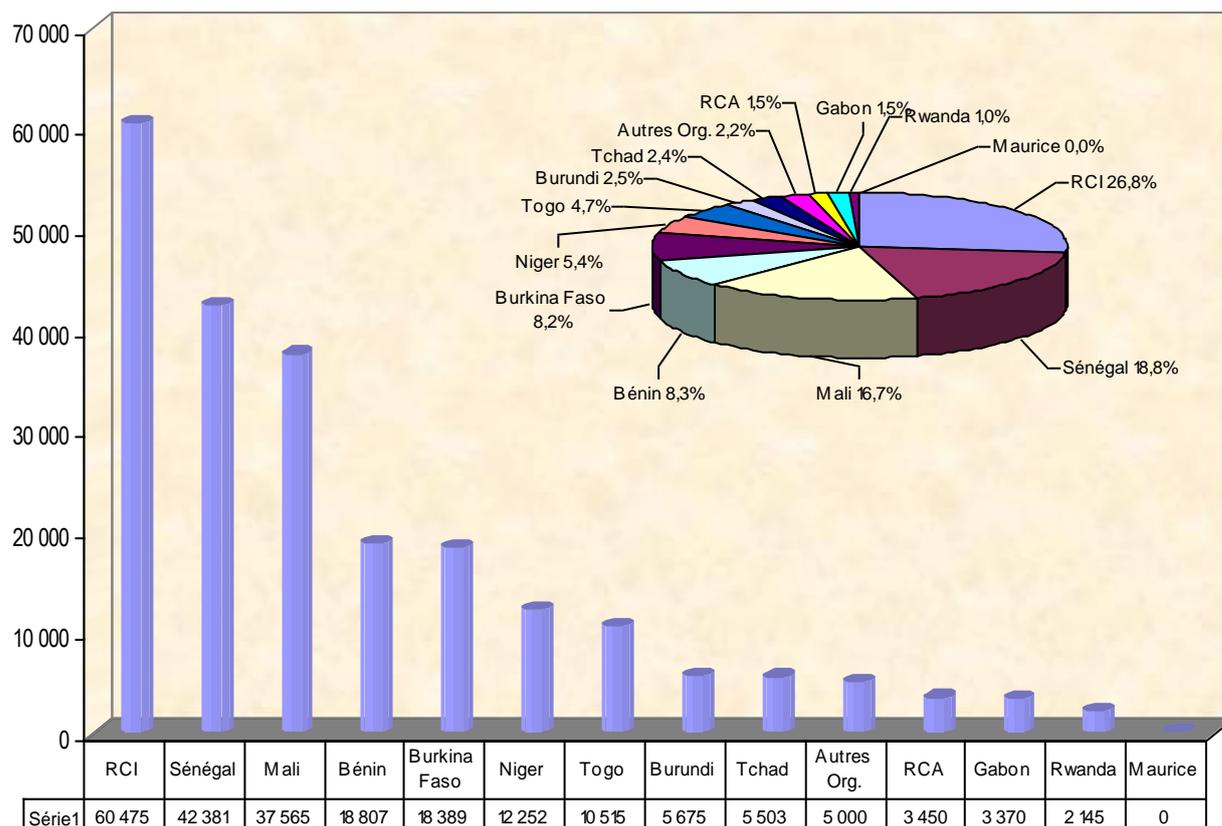
Le graphique ci-après illustre l'évolution des approbations et des encours du FSA :



Ce graphique illustre la tendance baissière du volume des approbations depuis 2006, quand l'euphorie des émetteurs privés et des souscripteurs sur le marché financier a commencé à s'estomper. Les encours de garantie ont suivi une tendance haussière jusqu'en 2005 avant de fléchir à partir de 2006 du fait que les amortissements annuels sont devenus supérieurs aux nouveaux engagements.

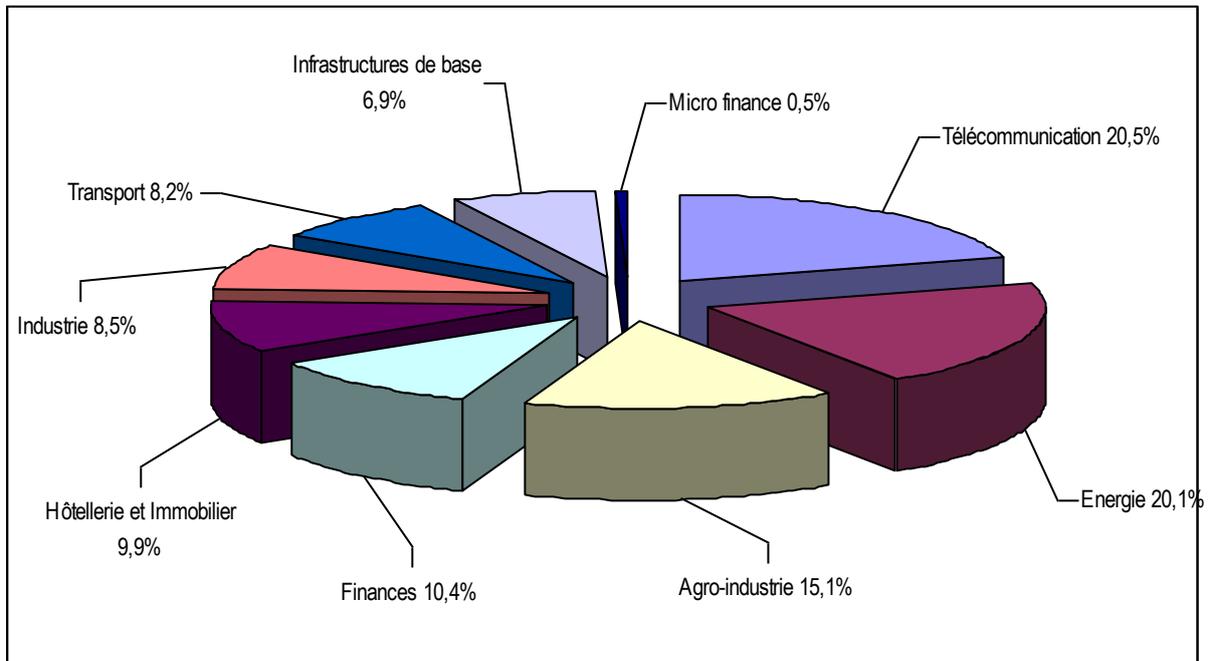
La répartition des encours de garantie au 31 décembre 2009 par Etat Membre est la suivante (en millions FCFA):





La répartition des garanties accordées selon les secteurs d'intervention se présente comme suit (en millions de FCFA) :

SECTEURS	MONTANT	%
Télécommunication	46 198	20,48%
Energie	45 274	20,07%
Agro-industrie	34 070	15,11%
Finances	23 370	10,36%
Hôtellerie et Immobilier	22 360	9,91%
Industrie	19 175	8,50%
Transport	18 389	8,15%
Infrastructures de base	15 592	6,91%
Micro finance	1 100	0,49%
	225 528	100,00%



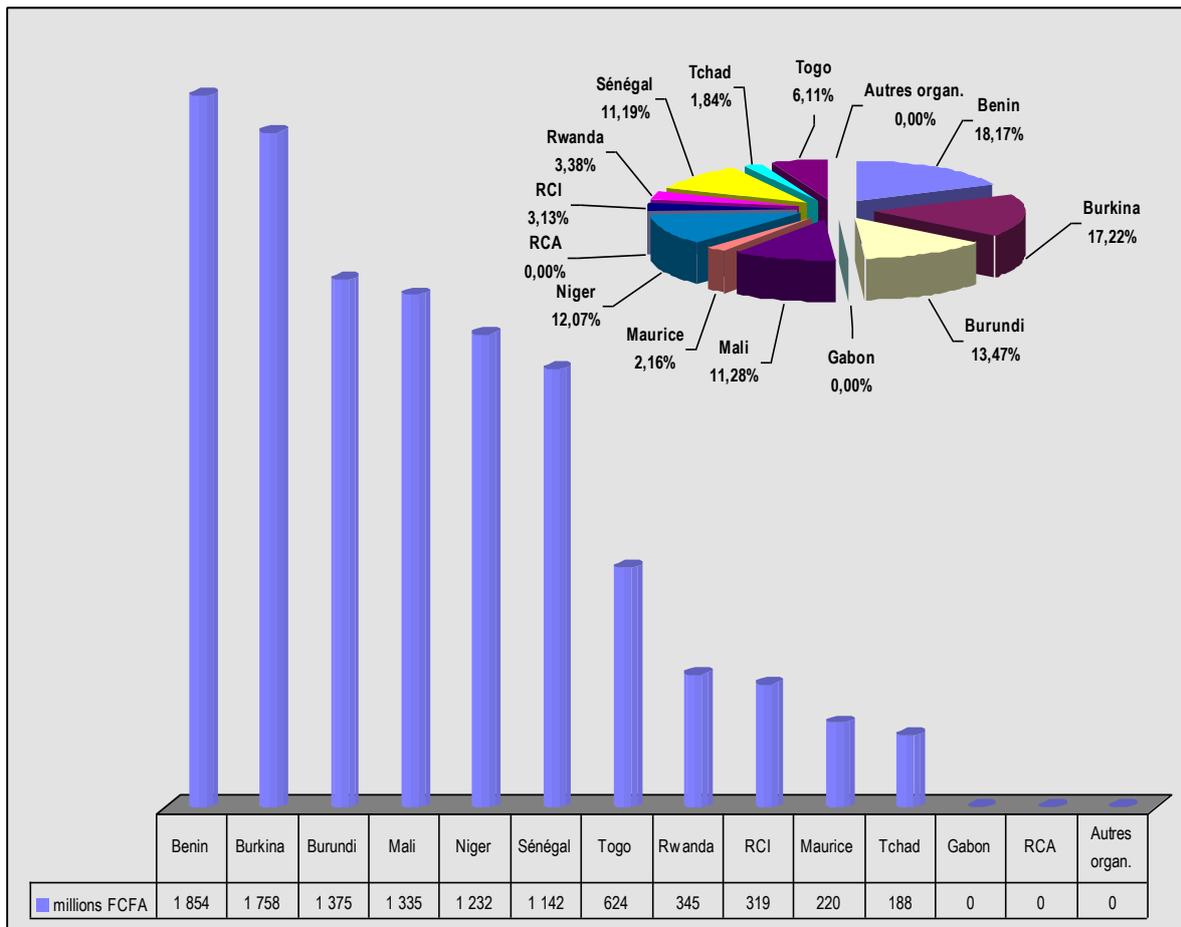
2.2. Bonifications de taux d'intérêt

En raison de l'amenuisement des ressources affectées aux opérations de bonification de taux d'intérêt, le FSA n'a pas approuvé de nouvelles interventions en bonifications au cours de l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2009, le cumul des bonifications accordées par le FSA s'élève à 10.937.322.156 FCFA en faveur de 80 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications accordées par le FSA ont contribué à mobiliser des financements d'un montant cumulé de 180,4 milliards de FCFA au profit des Etats membres bénéficiaires.

Ces bonifications se répartissent, entre Etats membres, comme suit :





Il faut rappeler que le Conseil de Direction du FSA avait, en 2008 au cours de sa 76^{ème} session, décidé de l'annulation des bonifications devenues caduques pour un montant de 1.470.759.437 FCFA. Au 31 décembre 2009, l'encours des bonifications, c'est-à-dire le total des montants accordés non encore décaissés, est de 1.860.894.001 FCFA, portant sur 18 projets.

2.3 Allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2009, le FSA n'a pas effectué de nouvelles interventions en allongement de durée de prêt. Le montant cumulé des financements accordés par le Fonds au 31 décembre 2009 s'élève à 722.000.000 FCFA. Au 31 décembre 2009, l'encours des créances au titre des allongements de durée de prêts s'établit à environ 148 millions de FCFA, détenu sur Green Hills Academy du Rwanda.



3. AUTRES ACTIVITES

Au cours de l'exercice 2009, les aspects ci-après ont fait l'objet d'études sanctionnées par des résolutions du Conseil d'Administration :

a. Politique de prise des participations

Les nouveaux textes de base ayant institué la prise de participation au nombre des produits du FSA, l'étude a consisté à définir la politique de prise de participation par le FSA, notamment ses conditions et modalités. Ainsi, la résolution du Conseil d'Administration stipule que les prises de participation par le FSA pourront être faites dans :

- les institutions financières de garantie ou autres institutions dont les missions et les métiers sont similaires à ceux du FSA,
- les entreprises où cette participation représente la meilleure stratégie pour un recouvrement efficace d'une créance du FSA née d'un appel de garantie,
- les entreprises ou institutions porteuses de projets particulièrement novateurs et dont l'impact attendu sur le développement économique d'un pays membre est très significatif.

Sur le plan prudentiel, le FSA veillera à ce que l'ensemble de ses prises de participation ne dépasse pas 25% de ses fonds propres et qu'aucune prise de participation ne dépasse seule 10% des fonds propres effectifs.

De même, le FSA évitera la prise de contrôle de l'entreprise ou institution par la prise de participation.

b. Gestion des Fonds pour compte de tiers

Il s'agit également d'un nouveau produit du FSA que les études menées ont consisté à bien cerner. La Direction Générale procède actuellement à la mise en place de trois fonds dédiés :

- un fonds d'appui aux PME/PMI
- un fonds d'appui à la microfinance
- un fonds spécial de bonification pour appuyer les Etats membres à rendre les prêts concessionnels dans le cadre de l'initiative PPTE.

c. Rémunération des opérations de garantie

Le Fonds, après des études comparatives, a adopté une nouvelle résolution sur la tarification de ses interventions en garantie.



d. Mise à jour des procédures internes

Le FSA a également procédé à la revue des documents de procédures internes pour les adapter aux nouveaux textes de base. Il s'agit de :

- Règlement Intérieur du FSA
- Règlement Financier du FSA
- Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières (MPOAF).

Ces études viennent compléter d'autres études réalisées les années antérieures, notamment sur la cotation des risques, les normes prudentielles applicables au FSA, la notation du FSA, la politique de provision des engagements, la conceptualisation de la garantie du FSA comme mécanisme de partage de risques, etc.



ACTIVITES ADMINISTRATIVES



1. REFORMES INSTITUTIONNELLES

Dans le cadre de la mise en application des nouveaux textes de base (Accord Révisé et Statuts) du FSA, adoptés par le Conseil des Ministres de Tutelle du Fonds le 20 décembre 2008 à Niamey, tous les Pays Membres ont signé l'Accord Révisé et ont arrêté le niveau de souscription à l'augmentation du Capital.

Ainsi, après confirmation par les différents Etats membres, le niveau d'appel et de libération du capital du FSA se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

ETATS MEMBRES	CAPITAL APPELE	CAPITAL LIBERE	CAPITAL A LIBERER
BENIN	1 336 000 000	668 000 000	668 000 000
BURKINA FASO	1 332 000 000	865 800 000	466 200 000
BURUNDI	1 442 000 000	656 810 238	785 189 762
CENTRAFRIQUE	1 316 000 000	409 702 514	906 297 486
COTE D'IVOIRE	2 428 000 000	1 214 000 000	1 214 000 000
GABON	1 684 000 000	663 702 381	1 020 297 619
MAURICE	1 576 000 000	788 000 000	788 000 000
MALI	1 734 000 000	734 000 000	1 000 000 000
NIGER	1 723 000 000	873 000 000	850 000 000
RWANDA	1 382 000 000	691 000 000	691 000 000
SENEGAL	1 920 000 000	920 000 000	1 000 000 000
TCHAD	1 360 000 000	680 000 000	680 000 000
TOGO	1 390 000 000	845 000 000	545 000 000
TOTAL	20 623 000 000	10 009 015 133	10 613 984 867

Les Etats membres se sont engagés à libérer le capital entre 2009 et 2011. Au cours de l'exercice 2009, le montant des libérations s'élève à 449.800.000 FCFA.

Pour sa part, le Conseil d'Administration, qui est un des nouveaux organes créés par les Statuts du FSA, a tenu sa première session à Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2009, au cours de laquelle, il a notamment adopté la nouvelle tarification des garanties et la nouvelle politique de prise des participations.

Au cours de l'exercice, des actions ont été menées pour intéresser des institutions à adhérer au Fonds de Solidarité Africain.

Sur le plan interne, une mise à jour du Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières (MPOAF) du FSA a été faite permettant aux différentes structures du Fonds de disposer d'un outil de travail plus adapté aux nouveaux textes de base de l'Institution.



2. ADMINISTRATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2009, après un long processus de réflexion et de concertation mené en interne, un nouveau Système d'Evaluation du Personnel, mettant l'accent sur l'évaluation des performances individuelles des Agents, a été adopté. Ce nouveau système d'évaluation aura le mérite d'être plus objectif que le précédent plus axé sur l'évaluation des comportements. Des Fiches de Description des tâches et des Contrats d'objectifs individuels ont été élaborés pour chaque Agent.

La politique de perfectionnement du Personnel du Fonds s'est poursuivie en 2009 avec la participation des Cadres de l'Institution aux séminaires ci-après :

- Conférence Internationale des Directeurs de formation et des Ressources Humaines des Banques de Développement et Institutions de Financement en Afrique à Abidjan (COTE D'IVOIRE) par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) ;
- Journées d'échanges sur le Marché Financier à Dakar (SENEGAL) organisé par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et du Marché Financier (CREPMF) et un atelier de formation sur les activités du marché financier organisé à Niamey par la SGI-Niger ;
- Atelier sur " l'amélioration de l'accès à l'emprunt des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest et du Centre " à Lomé (TOGO).

Pour ce qui est du mouvement du Personnel, le Fonds a recruté en avril 2009 un cadre au poste de Comptable. Il a vu le départ à la retraite en fin décembre 2009 d'un cadre supérieur et d'un agent d'exécution.

Au 31 décembre 2009, l'effectif du Personnel du FSA s'élève à 35 Agents, repartis comme suit :

Répartition	Cadres Supérieurs	Cadres	Personnel de Collaboration	Personnel d'Exécution	TOTAL
Direction Générale	1		2	2	5
Direction des Affaires Générales	1	1	2	13	17
Direction Financière et Comptable	1	2	1		4
Direction des Opérations	3	2	4		9
TOTAL	6	5	9	15	35



3. REPRESENTATION

Au cours de l'année 2009, le FSA a participé à plusieurs rencontres de haut niveau organisées par des Institutions Régionales et Internationales, notamment :

- Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Assemblée Générale de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) à Dakar (SENEGAL) en mai 2009 ;
- Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à Lomé (TOGO) en septembre 2009 ;
- Forum Annuel des Directeurs Généraux des Banques de Développement et Institutions de Financement en Afrique, organisé par l'AIAFD à Mbabane (SWAZILAND) ;
- Réunion de travail avec les Responsables de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis (TUNISIE) en décembre 2009.

Au titre de contacts avec les Autorités de tutelle du FSA, le Directeur Général s'est rendu dans plusieurs Pays Membres de l'Institution.



**SITUATION FINANCIERE
AU 31/12/2009**



BILAN AU 31/12/2009

ACTIF	MONTANTS NETS		PASSIF	MONTANTS NETS	
	2009	2008		2009	2008
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	1 004 406 706	842 488 812	DETTES INTERBANCAIRES	1 736 985 676	1 786 574 454
- Caisse	2 953 631	4 119 831	- Découverts bancaires	881 028 676	55 054 362
- Avoirs en Banques	201 453 075	838 368 981	- Dpôts de garantie reçus	200 000 000	0
- Dépôt à terme constitué	800 000 000	0	- Emprunt à court terme	655 957 000	1 731 520 092
			OPERATIONS DIVERSES	3 314 884 037	3 421 380 517
CREANCES SUR LA CLIENTELE	8 499 585 430	8 840 455 033	Sous total créditeurs divers	105 329 315	28 116 804
Créances saines	7 408 252 661	8 306 219 582	- Créiteurs divers	105 329 315	28 116 804
- Prêts au personnel	200 654 039	175 132 357	sous total compte d'ordre et divers	3 209 554 722	3 393 263 713
- Créances nées des garanties	7 059 812 352	7 983 300 955	- Compte de contrepartie des comptes de recou	0	790 772
- Créances sur allongement de durée des prêts	147 786 270	147 786 270	- Compte d'attente passif	3 126 412 437	3 126 412 437
Créances en souffrance	1 091 332 769	534 235 451	- Compte de régularisation passif	83 142 285	266 060 504
- Créances douteuses, litigieuses ou contentieuses	1 091 332 769	407 841 002	RESERVES ENGAGEES	1 610 405 028	1 565 405 028
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou cont	0	126 394 449	- Réserves engagées aux bonifications	1 610 405 028	1 565 405 028
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	2 472 484 574	5 886 652 484	RESERVES AFFECTEES	98 119 393	98 119 393
- Titres de placements	2 062 062 831	5 546 832 474	- Réserves affectées aux bonifications	98 119 393	98 119 393
	3 066 469 537		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 025 738 924	1 955 797 211
sous total débiteurs divers	166 807 759	136 402 193	- Provisions pour charges de retraite	589 924 122	473 084 855
- Débiteurs divers	166 807 759	136 402 193	- Povision/risques d'exécution eng./signature	1 435 814 802	1 435 814 802
sous total comptes d'ordre et divers	243 613 984	203 417 817	- Autres provisions pour risques et charges	0	46 897 554
- Compte de recouvrement	0	790 772	RESERVES DISPONIBLES	2 376 405 387	2 421 405 387
- Compte d'attente actif	1 723 654	1 723 654	- Réserves pour allongement de durée prêt	642 000 000	642 000 000
- Comptes de régularisation actif	241 890 330	200 903 391	- Réserves libres	1 734 405 387	1 779 405 387
VALEURS IMMOBILISEES	723 337 638	737 567 844	CAPITAL	20 623 000 000	19 309 000 000
- Dépôts et cautionnements	4 805 500	4 805 500	- Capital appelé libéré	10 009 015 133	9 509 215 133
Sous total immobilisations	718 532 138	732 762 344	- Capital souscrit non libéré	10 613 984 867	9 799 784 867
- Immobilisations d'exploit. incorp. en cours	11 763 929	3 257 327	REPORT A NOUVEAU	-4 450 732 950	0
- Immobilisations d'exploitation corporelles	706 111 804	727 153 676	- Réport à nouveau débiteur	-4 450 732 950	
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	0	0	RESULTAT NET	-4 021 006 280	-4 450 732 950
- Immobilisations hors exploitation corporelles	656 405	2 351 341	- Résultat de l'exercice	-4 021 006 280	-4 450 732 950
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	10 613 984 867	9 799 784 867			
- Actionnaires, capital non versé	10 613 984 867	9 799 784 867			
TOTAL	23 313 799 215	26 106 949 040	TOTAL	23 313 799 215	26 106 949 040
ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS	0		ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES	46 766 756 727	64 653 186 448



COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2009

RUBRIQUES	2008	2009	ECARTS	%
Produits sur opérations financières	9 265 446	5 538 904	-3 726 542	-40,22
* Produits sur opérations de trésorerie	524 299	4 287 186		
* Produits sur opérations titres	8 741 147	335 818		
* Produits sur opérations de change	0	915 900		
Charges sur opérations financières	244 651 850	59 677 643	-184 974 207	-75,61
* Charges sur trésorerie et opérations interbancaires	195 637 879	53 832 845		
* Charges sur opérations sur titres	6 083 743	1 585 363		
* Charges sur opérations de change	966 014	1 366 663		
* Charges sur prestations de services	41 634 398	2 892 772		
* Autres charges d'exploitation bancaires	329 816	0		
RESULTAT FINANCIER	-235 386 404	-54 138 739	181 247 665	77,00
Produits opérationnels	929 129 573	990 415 344	61 285 771	6,60
* Intérêts des avals mis en jeu	158 217 211	284 932 529		
* Intérêts sur créances sur le personnel	4 936 953	5 283 154		
* Intérêt sur allongements de durée de prêts	16 705 105	8 238 404		
* Commissions d'aval	597 221 619	540 757 628		
* Commissions d'engagements	145 091 232	78 260 363		
* Autres produits d'exploitation	192 578	67 443 266		
* Recettes diverses	6 764 875	5 500 000		
Frais généraux d'exploitation	1 212 987 059	995 723 958	-217 263 101	-17,91
* Frais du personnel	547 849 075	558 066 485		
* Autres frais généraux (frais de conseil de direction compris)	665 137 984	437 657 473		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-519 243 890	-59 447 353	459 796 537	88,55
Reprises des provisions	1 176 635 392	443 392 714	-733 242 678	-62,32
* Reprise des provisions sur créances en souffrance	1 176 635 392	332 534 804		
* Reprise des provisions pour dépréciations des titres de placements	0	107 617 769		
* Reprise des amortissements		3 240 141		
Dotations aux amortissements	73 817 550	61 126 673	-12 690 877	-17,19
* Dotations aux amortissements	73 817 550	61 126 673	-12 690 877	
Dotations aux provisions	5 019 091 393	4 236 933 595	-782 157 798	-15,58
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	574 636 144	702 889 928		
* Dotations aux provisions pour dépréciation titres	4 397 557 695	3 410 531 842		
* Dotations aux Provisions pour charges et risques	46 897 554	123 511 825		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 435 517 441	-3 914 114 907	521 402 534	11,76
Produits et profits exceptionnels	7 363 771	19 693 907	19 693 907	
* Produits et profits sur exercices antérieurs	0	19 693 907	19 693 907	
* Produits sur opérations de change	7 363 771			
Charges exceptionnelles	22 579 280	126 585 278	104 005 998	460,63
* Perte sur exercices antérieurs	22 579 280	126 585 278	104 005 998	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 215 509	-106 891 371	-91 675 862	-602,52
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-4 450 732 950	-4 021 006 280	429 726 670	9,66



SYNTHESE DES COMPTES DU FSA CLOS AU 31 / 12 / 2009

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 clôturent le 31^{ème} exercice social du Fonds de Solidarité Africain.

Cet exercice se clôture avec un total de bilan de **23.313.799.215 FCFA** contre **26.106.949.040 FCFA** l'exercice précédent et un résultat net déficitaire qui s'élève à **4.021.006.280 FCFA** contre un résultat déficitaire de **4.450.732.950 FCFA** en 2008. Cette baisse du total du bilan résulte essentiellement de la forte diminution de la valeur des titres de placement consécutive au provisionnement complémentaire des titres Fonds PRIMEO à hauteur de **3.408.511.980 FCFA**. Il est à noter que cette valorisation comptable traduit la non cotation de cet actif pour le FSA au moment où la norme de comptabilisation applicable est la valorisation au cours du marché.

A l'actif du bilan, les opérations de trésorerie et opérations interbancaires passent de **842.488.812 FCFA** en 2008 à **1.004.406.706 FCFA** en 2009 et sont principalement constituées des avoirs en comptes courants et caisse pour 204.406.706 FCFA et des dépôts à terme pour 800.000.000 FCFA. Avec les comptes de 2009 réapparaît le placement de fonds sous forme de dépôt à terme qui traduit une réorientation de la politique de placement du FSA qui vise également à renforcer son partenariat avec les banques opérant au sein de ses Etats membres.

Le montant total des créances nettes des provisions passe de **8.840.455.033 FCFA** au 31 décembre 2008 à **8.499.585.430 FCFA** au 31 décembre 2009. Ces créances nettes au 31/12/2009 sont composées des créances saines pour 7.408.252.661 FCFA (87%) et des créances en souffrance pour 1.091.332.769 FCFA (13 %).

La valeur nette des titres détenus par le FSA en termes de placement passe de **5.546.832.474 FCFA** à **2.062.062.831 FCFA**, soit une baisse de 63% due essentiellement à la provision complémentaire de 3 408 511 980 FCFA sur les titres Fonds PRIMEO et dans une moindre mesure, à la vente des titres qui étaient gérés par HSBC.

Au passif du bilan, les dettes interbancaires passent de **1.786.574.454 FCFA** au 31 décembre 2008 à **1.736.985.676 FCFA** au 31 décembre 2009 dont **881.028.676 FCFA** sont dus à la Banque AUSTRIA, gestionnaire des titres Fonds PRIMEO appartenant au FSA.

Avec l'appel du 1^{er} tiers sur l'augmentation du capital décidée par les Ministres de tutelle en décembre 2008, portant le capital souscrit à 20,623 milliards, une libération de 499.800.000 FCFA a été enregistrée en 2009.



Au niveau du compte de résultat, les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **995.954.248 FCFA** tandis que les charges d'exploitation s'établissent à **1.055.401.601 FCFA** dégageant ainsi un déficit brut d'exploitation de 59.447.353 FCFA au 31/12/2009 contre un déficit de 519.243.890 FCFA au 31/12/2008, soit une amélioration de 459.796.537 FCFA d'un exercice à l'autre. Cette amélioration s'explique par une économie des charges d'exploitation de **402.237.308 FCFA** et une légère amélioration des produits d'exploitation de **57.559.229 FCFA**.

Après la prise en compte des dotations aux amortissements et la constitution des provisions ainsi que les reprises nécessaires, le résultat d'exploitation passe de **-4.435.517.441 FCFA** en 2008 à **-3.914.114.907 FCFA** en 2009.

Le résultat net de l'exercice s'établit à -4.021.006.278 FCFA et résulte de l'addition du résultat d'exploitation (-3.914.114.907 FCFA) et du résultat exceptionnel (-106.891.371 FCFA).

En engagements hors bilan, l'encours des garanties passe de **64.723.464.902 FCFA** au 31 décembre 2008 à **46.766.756.727 FCFA** au 31 décembre 2009. La baisse des encours de garantie résulte de l'extinction normale de certaines garanties arrivées à échéance, des remboursements anticipés de certaines autres garanties que n'ont pas pu compenser les nouveaux engagements.

D'un exercice à l'autre, les fonds propres bruts passent de **18.813.606.632 FCFA** à **16.061.600.352 FCFA**. Quant aux fonds propres effectifs, ils passent de **9.013.821.765 FCFA** à **5.447.615.485 FCFA** du fait des provisionnements opérés sur les titres Fonds PRIMEO et sur les créances nées des appels de garanties. L'écart entre les fonds propres bruts et les fonds propres effectifs s'explique essentiellement par le capital souscrit par les Etats membres et déjà appelé pour une libération progressive sur les exercices 2009, 2010 et 2011. Au regard des engagements pris par les Etats membres, il est attendu qu'à fin 2010, cette libération aura atteint 6.373.800.000 FCFA, portant ainsi les fonds propres effectifs à 11.821.415.485 FCFA, toutes choses restant égales par ailleurs.



SYNTHESE DU RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

EFIC

Tél : (227) 20 73 51 16
Fax : (227) 20 73 24 79

B.P. 12 498
Niamey (Niger)

Audit, Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable et Conseil

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée Générale,
Mesdames et Messieurs les Membres régionaux,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la 74^{ème} session du Conseil de Direction en date des 21 et 22 novembre 2007 et conformément à l'article 51 des statuts du Fonds de solidarité africain (FSA), nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des états financiers annuels du Fonds tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par la Direction du FSA. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I - Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les enregistrements comptables de l'inventaire, du compte de résultat et du bilan du Fonds de Solidarité Africain pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont réguliers et sincères.

RCM-NI-NIA-2007-A-082 – NIF 1427 - Sonibank 0100102511000 7051 / 01 Ecobank 01001000395048019 / 80 – E-mail : efic@intnet.ne



II - Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport d'activité.

Fait à Niamey, le 06 mai 2010.

Le Commissaire aux Comptes


Hadi GONI BOULAMA



NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA) sont établis conformément aux aux normes et principes comptables généralement reconnus. Le plan comptable, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inspire du plan comptable bancaire de l'UMOA.

2. POLITIQUE D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués ou la politique d'amortissement est basée sur les taux annuels suivants :

- Logiciel	20 %
- Matériel de bureau et de logement	20 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33 %

3. PROVISION POUR DEPART A LA RETRAITE (art. 42 du statut du personnel)

Le Fonds constitue une pension pour retraite du personnel. Cette pension est égale à 1 mois de salaire par année de présence.

4. PROVISION COMPLEMENTAIRE POUR DEPART A LA RETRAITE

Le Fonds constitue également une pension complémentaire pour la retraite du personnel. Cette pension est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.



5. OPERATIONS SUR LES TITRES DE PLACEMENT

Le Fonds possède des titres de placement dont la gestion est confiée à des institutions financières spécialisées. En fin d'exercice, il est procédé à une évaluation de ces titres aux derniers cours de cotation des titres et les plus ou moins values sont comptabilisées.

6. INTERETS DES PLACEMENTS ECHUS ET NON ENCAISSES A LA FIN DE L'EXERCICE

Les intérêts du dernier trimestre sur la trésorerie déposée sur les comptes rémunérés, les intérêts des titres de placements non encaissés à la fin de l'exercice sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

7. PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements du FSA en garantie. Ces engagements sont comptabilisés en hors bilan.

Les taux de provisionnement appliqués aux différents engagements, fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du risque, sont :

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

8. GARANTIES MISES EN JEU ET PROVISIONS SUR CREANCES IMPAYEES

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique du hors bilan et est inscrit à l'actif du bilan.

Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :



a) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

b) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

c) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

d) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des **créances courantes** si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA, assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes classes de créances sont :

Classification	Taux minimum applicable
Créances douteuses	20%
Créances litigieuses	50%
Créances contentieuses	100%

Pour les créances devenues courantes, il pourrait être procédé à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

- Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder sans obligation à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans,



lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de reprise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;

- Les créances non couvertes par des sûretés réelles doivent être provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont déclassées en créances contentieuses ;
- Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du quatrième exercice ;
- Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

9. COMMISSIONS ET INTERETS SUR GARANTIE NON ENCAISSES

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions d'aval.

Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie a été donné.

Au 31 décembre, les commissions d'aval du dernier trimestre ou semestre courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte produits à recevoir.

10. CHARGES OU DETTES A PAYER

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».



RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION N°316 /CA/02 RELATIVE AU QUITUS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration, après avoir examiné les états financiers de l'exercice 2009 et le rapport d'exécution du budget de l'exercice 2009, **donne quitus** au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2009.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DECISION N°001/01AG/2010 RELATIVE A L'APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports du Commissaire aux comptes, sur proposition du Conseil d'Administration **approuve** le bilan et le compte de résultat clos au 31/12/2009 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un total du bilan de vingt trois milliards trois cent treize millions sept cent quatre vingt dix neuf mille deux cent quinze (23.313.799.215) FCFA et un résultat net déficitaire d'un montant de quatre milliards vingt et un millions six mille deux cent quatre vingt (4.021.006.280) FCFA.

DECISION N°002/01/AG/2010 RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, sur proposition du Conseil d'Administration, **décide d'affecter** le résultat net déficitaire de l'exercice 2009 d'un montant de quatre milliards vingt et un millions six mille deux cent quatre vingt (4.021.006.280) FCFA en report à nouveau.

DECISION N°003/01/AG/2010
RELATIVE A LA DECHARGE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports du Commissaire aux comptes, **donne décharge** aux Commissaires aux Comptes pour son mandat au titre de l'exercice 2009.

DECISION N°004/01/AG/2010
RELATIVE AU QUITUS DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant approuvé les états financiers de l'exercice 2009, pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, **donne quitus** aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2009.

